

Le sept mai deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Christine SERVAIS.

Absents excusés : Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND.

Secrétaire de séance : Christine SERVAIS.

Bernard JEANNE transmet l'invitation d'Aline MOREL pour un pot en l'honneur de son fils Esteban le jeudi 10 mai à 18h.

Bernard JEANNE indique qu'il a transmis le courrier de Monsieur et Madame BENARD demandant une rectification du dernier compte rendu de Conseil. Le Conseil municipal n'a pas de commentaires à faire sur le courrier.

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'approbation du P.L.H. de l'Agglomération de Rouen. Le Conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Bernard JEANNE transmet l'invitation au mariage de Julia et Nicolas LEFEBVRE.

1. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE rappelle que, par délibération en date du 29/3/2007, le conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel à compter du 1/1/2007 figurant dans le budget primitif 2007.

Madame Véronique VIEUXBLED ayant réussi un examen professionnel,

Le conseil municipal après avis de la Commission du personnel,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer à compter du 1/1/2007 un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet et de nommer Madame Véronique VIEUXBLED sur ce grade.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

Florence COUTARD indique que cette délibération ne modifie pas l'organisation des tâches, car le poste reste identique et correspond au grade qui est proposé.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE demande à la Commission du Personnel de présenter la délibération.

La Commission du personnel, lors de sa séance du 21 mars 2007, a décidé de ne pas procéder à la stagiarisation de Monsieur Matthieu DUVOISIN.

La Commission demande à revoir le profil de ce poste qui ne correspond pas exactement aux besoins de la Commune. En effet, il convient de recruter, en contrat aidé, un agent polyvalent ayant des connaissances en maçonnerie, plomberie et/ou peinture.

La Commission demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à lancer un appel à candidature pour recruter un agent technique polyvalent pouvant bénéficier d'un contrat aidé.

Florence COUTARD explique que Monsieur DUVOISIN avait été recruté sur un profil de poste pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts mais que cela ne correspond pas aux besoins de la Commune. Au sein des Services Techniques, Monsieur YON possède déjà les compétences dans ce domaine. De ce fait, un profil de poste polyvalent dans le domaine du bâtiment serait préférable. Bernard JEANNE explique qu'il a reçu Monsieur DUVOISIN avec le Secrétaire Général. Lors de cet entretien, Monsieur DUVOISIN a indiqué qu'il avait un autre projet à savoir conducteur dans une entreprise du B.T.P.. Bernard JEANNE en profite pour signaler que la Commune a aidé Monsieur DUVOISIN pour l'obtention de son permis poids-lourds en lui autorisant des congés de formation.

Nathalie DUVILLA demande quand a eu lieu l'entretien. Bernard JEANNE explique que celui-ci a eu lieu le mercredi 2 mai. Il indique que le Contrat de Monsieur DUVOISIN se terminera le 31 mai.

Anne-Marie DESCHAMPS demande de faire le point sur le cas d'un agent communal en arrêt. Bernard JEANNE indique que le cas sera évoqué hors Conseil municipal.

3. CONVENTION ATESAT

Bernard JEANNE rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune peut bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qui comprend notamment une assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, à l'entretien et les réparations de la voirie, à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2006 désignant les communes et groupements de communes de Seine-Maritime éligibles à l'assistance technique de l'Etat fournie par solidarité et pour l'aménagement du territoire (ATESAT),

Vu l'éligibilité de la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier,

Sur proposition du Conseil municipal, il est décidé que :

- La Commune sollicite la DDE pour bénéficier de l'ATESAT pour l'année 2007.
- La Commune opte pour :
 - o Missions de base dans le domaine de la voirie
 - L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
 - L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,

- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
 - L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.
- Missions de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat
- Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.
- Missions complémentaires suivantes
- L'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
 - L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
 - La gestion du tableau de classement de voirie
 - L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ATESAT et ses avenants éventuels.

Bernard JEANNE explique qu'il s'agit de préciser la délibération qui a été prise par le Conseil lors de sa séance du 29 mars 2007. Il ajoute que le tableau de classement de voirie devra permettre une meilleure gestion (réalisation, coût).

4. P.L.H.

Le Conseil municipal a pris connaissance du Programme d'actions qui est la dernière phase du Programme Local d'Habitat et qui a été élaboré entre mars 2006 et janvier 2007.

Le programme d'actions, qui est divisé en 6 axes d'intervention, affiche notamment la volonté de favoriser le développement d'un habitat à des coûts maîtrisés et économes du point de vue de la consommation foncière de favoriser l'accès de tous au logement (parc privé et parc social), de développer une politique de logement adaptée aux besoins des étudiants et des jeunes, de mettre en œuvre une politique de soutien au développement de logements pour les ménages les plus en difficulté, et d'accompagner les seniors en mutation résidentielle.

Il a également pour objectifs de lutter contre l'étalement urbain en maîtrisant la périurbanisation, de poursuivre le travail partagé avec les communes sur une consommation rationnelle du foncier au travers des documents d'urbanisme et de promouvoir des projets d'habitat diversifiés et innovants.

Enfin, ce programme indique la volonté de la Communauté d'Agglomération de Rouen d'accompagner les communes en terme d'ingénierie et de management de projets dans le développement d'opérations de qualité et à des coûts maîtrisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le programme d'actions du Plan Local de l'Habitat tel qu'il a été voté par le Conseil d'Agglomération le 26 mars 2007.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. TRAVAUX DE LA PLACE GEORGES LORMIER

Bernard JEANNE annonce que les travaux de requalification de la Place vont débuter le 28 mai prochain. Il indique que le début des travaux est décalé car il convient au préalable de renforcer la canalisation d'eau dans le chemin des Murets dans le cadre de la défense incendie. De plus, l'entreprise retenue souhaite attendre la livraison des pavés afin de réduire la durée des travaux.

Bernard JEANNE ajoute que le marché d'électricité a été attribué. L'entreprise AVENEL est attributaire du lot 1 concernant l'illumination des bâtiments et du lot 3 pour les travaux d'électricité dans les bâtiments. Le lot 2 concernant le changement de l'éclairage de la salle polyvalente a lui été attribué à l'entreprise NADELEC.

5.2. FERME DEBRUYNE

Bernard JEANNE informe le Conseil qu'une première réunion avec le bureau d'étude a eu lieu. Trois hypothèses ont été proposées. Lotissement, appel à projet privé ou ZAC.

Des précisions ont été demandées notamment sur la part financière revenant à la charge de la Commune.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 14 mai à 18h 30.

Bernard JEANNE indique qu'il s'agit de travaux lourds en termes d'infrastructures et de coût. Christine SERVAIS signale que l'aide technique de l'Agglo est très importante mais des moyens humains seront nécessaires pour mener à bien ce projet.

Gilbert COLIN pense que la première présentation financière ne correspond pas aux capacités de la Commune. Bernard JEANNE répond que le Bureau d'études retravaille le dossier afin de le faire correspondre à la taille de la Commune. Bernard JEANNE ajoute que l'Agglo et l'EPFN suivent cette affaire. Il rappelle qu'ils sont les financeurs de cette étude.

Bernard JEANNE ajoute qu'il s'agit d'une opération ambitieuse, complexe et qui revêt une grande importance pour la Commune.

5.3. ÉTUDE DE POLLUTION

Bernard JEANNE rappelle qu'une étude de pollution des sols de la ferme Debruyne a été lancée. L'étude arrive à son terme. Un risque de pollution est présent. De ce fait, sept sondages devront être réalisés pour vérifier la suspicion de pollution.

Bernard JEANNE rappelle que la Commune ne paie que 20 % de cette étude. Le reste étant à la charge de l'EPFN.

5.4. ÉTUDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Bernard JEANNE rappelle qu'une étude a été lancée par la CCI pour étudier les possibilités d'installation de commerces sur la Commune. Le résultat indique que peuvent s'installer un salon de coiffure et un restaurant. L'étude précise que l'équilibre est fragile. La zone de chalandise est faible du fait de la proximité de Préaux, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Darnétal.

Gilbert COLIN indique que la Commune n'a pas reçu de demande d'un restaurateur. Il se demande si la surface sera suffisante dans l'habitation de la ferme. Patrice GIFFARD pense que l'habitation seule pourrait être utilisée par le restaurateur et propose d'installer le salon de coiffure dans le local libéré par la Bibliothèque. Christine SERVAIS signale que cette solution est réalisable à condition que la Bibliothèque déménage, ce qui n'est pas encore arrêté.

Gilbert DECOODT répond que le projet pourrait s'intégrer dans le procédé ZAC.

5.5. RENCONTRE AVEC M. ET MME MARIE

Bernard JEANNE rappelle qu'une rencontre avec Monsieur et Madame MARIE et leur avocate a eu lieu concernant leur contestation de la propriété de l'accotement chemin du Vallon. Il indique que Monsieur et Madame MARIE souhaitent vendre la parcelle à la Commune. Bernard a demandé qu'ils fournissent les documents montrant qu'ils sont propriétaires de la parcelle.

Bernard JEANNE ajoute que l'Agglo de Rouen, compétente pour le réseau d'eau, était présente lors de ce rendez-vous.

L'entretien de la parcelle est un point qui reste en suspens. Anne-Marie DESCHAMPS signale qu'elle a toujours connu cette parcelle comme étant dans le domaine public, et ce, depuis plus de 50 ans.

Bernard JEANNE répond que la Commune attend les propositions de Monsieur et Madame MARIE.

5.6. ÉLECTIONS

Bernard JEANNE informe que, pour la première fois, les élections se sont déroulées dans la nouvelle mairie. Grâce à l'organisation mise en place par le secrétariat, aucune difficulté n'est à signaler. L'espace réservé aux tables a permis également que le dépouillement se déroule dans de très bonnes conditions.

Bernard JEANNE en profite pour féliciter le secrétariat pour l'organisation. Il indique également que les jeunes électeurs récemment inscrits ont été sollicités pour tenir le bureau de vote.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Gilbert COLIN signale que le championnat de France de long skate s'est bien déroulé. Les membres de l'Association ont parfaitement organisé l'événement. La déviation de la route n'a pas posé de difficultés. Beaucoup de spectateurs sont venus voir la compétition. Cela a également permis à certains habitants de découvrir ou redécouvrir les chemins. Tout a été nettoyé rapidement après la fin de la course. Marie ADE ajoute que cela a permis de faire connaissance avec des sportifs très respectueux de la nature. Gilbert COLIN regrette une publicité insuffisante au niveau local. Il remercie toute la population qui a joué le jeu lors du week-end. Bernard JEANNE explique qu'il a eu de bons échos sur cette manifestation. Gilbert COLIN pense que si la commune est à nouveau sollicitée, l'expérience pourra être renouvelée. Bernard JEANNE remercie Gilbert COLIN et Marie ADE pour le suivi de la manifestation.
- Robert LAFITE annonce la distribution des Ronches pour le 9 juin. Gilbert COLIN indique qu'il fera un article sur le Long Skate.
- Christine SERVAIS informe le Conseil qu'une réunion pour le soutien scolaire a eu lieu avec des membres du Conseil municipal, les enseignants de l'Ecole primaire et les animateurs. 5 enfants ont été proposés par les enseignants, un élève en CP, trois en CE1 et un en CM1. Ils seront pris en charge par 5 animateurs, majoritairement anciens enseignants. Le soutien devrait débuter la semaine prochaine. Monsieur ROGER a proposé qu'une rencontre ait lieu entre les différents acteurs afin de donner un caractère officiel à cette démarche. Elle aura lieu le 14 mai à 18h à la mairie. Une réunion de bilan sera faite fin juin.
- Marie ADE annonce la course de la Ronce qui aura lieu le samedi 12 mai à 16h. Comme l'an passé, il y aura une course enfants et deux courses adultes. Une après-midi de sensibilisation a eu lieu à l'école.

- Anne-Marie DESCHAMPS indique que le repas des Anciens s'est bien déroulé avec près de 90 repas. Elle remercie ses collègues pour l'aide apportée, ainsi que Régis BLANQUART et Michel LASCROUX. Elle signale qu'une demande a été faite par une personne de l'assemblée pour savoir si les personnes du CCAS étaient rémunérées. Elle rappelle qu'il s'agit de bénévolat.
- Bernard JEANNE annonce qu'une composition florale sera désormais offerte à chaque mariage.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Cérémonie du 8 mai

Course de la Ronce le 12 mai avec animation à l'école le matin

Élections législatives les 10 et 17 juin

Feu de la Saint-Jean le 16 juin

Kermesse des écoles le 23 juin

Inauguration du panneau de l'allée des Siamoisiers réalisé par l'école maternelle le 30 juin.

La séance est levée à 22h 10
